

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) :

L'UNSA émet un avis défavorable dans les caisses de Sécurité sociale :

La projection des comptes de la Sécurité sociale prévoit une réduction forte de son déficit et un retour à l'équilibre financier.

L'UNSA se félicite de cette réussite qui est le fruit d'efforts consentis par l'ensemble des acteurs.

Au-delà des efforts consentis par les assurés et les professionnels, ces bons résultats sont également le fait de réorganisations dans les caisses, réorganisations qui ont généré des gains de productivité, mais qui ne sont cependant pas sans conséquences sur les conditions de travail des salariés.

L'UNSA se félicite qu'un certain nombre de mesures annoncées dans les plans pauvreté et santé soient reprises dès le PLFSS 2019, car ils traitent, pour nous, d'urgences sociales incontournables.

Il en est ainsi, par exemple, d'une meilleure prise en charge des populations vulnérables, de la fusion de l'ACS avec la CMUC, de la mise en place du « 100% santé » (ou reste à charge zéro), ou de l'amélioration du congé maternité des travailleuses indépendantes.

Ou encore du financement au forfait pour 2 pathologies chroniques (diabète, insuffisance rénale), du renforcement de la délégation de tâches entre professionnels de santé pour une meilleure organisation du système de santé.

Sur la branche famille, les mesures concernant le complément « mode de garde », tant pour les enfants handicapés que pour aller au-delà de la date d'anniversaire des 3 ans, amélioreront le quotidien des familles. Ces mesures vont donc dans le bon sens.

Si l'UNSA reconnaît la pertinence des annonces, elle n'est cependant pas rassurée quant aux moyens alloués pour parvenir aux objectifs fixés par le gouvernement.

Ainsi, par exemple, malgré une augmentation de l'ONDAM* de 0,2 % pour 2019 (soit + 400 millions d'euros), c'est au total 3,8 milliards d'économies qu'il faudra trouver pour respecter l'objectif.

Malheureusement, on voit déjà poindre des conséquences pour les assurés puisque la Mutualité annonce l'augmentation de 18 à 24 euros de la participation forfaitaire sur les actes coûteux (soit + 33%).

Si cette mesure devrait rapporter quelque 40 millions d'euros d'économies à l'Assurance maladie, elle ne sera donc pas sans conséquences sur les cotisations complémentaires et les restes à charge des assurés sociaux. Pour l'UNSA, cette mesure ne serait ni juste ni acceptable.

Dans le même ordre, l'UNSA ne peut que déplorer que malgré une inflation qui devrait être comprise entre 1,7 et 2% cette année, le gouvernement ait décidé de ne plus indexer intégralement sur celle-ci les pensions, les allocations logements et les pensions d'invalidité.

Qui plus est, les choix du gouvernement concernant les finances de la Sécurité sociale sont particulièrement alarmants pour notre système de protection sociale dans son ensemble.

La volonté de se réappropriier une partie des excédents de la Sécurité sociale au profit du budget de l'État est, pour l'UNSA, une mesure injuste et non pertinente. Accélérer le remboursement de la dette, améliorer un certain nombre de prestations, voire améliorer les conditions dans les établissements hospitaliers et les EHPAD nous aurait paru beaucoup plus pertinent, dans une logique d'amélioration du système de santé sur le long terme.

De plus, la non compensation systématique des exonérations de cotisations sociales, remettant ainsi en cause le principe de la loi Veil de 1994, entraînera irrémédiablement une diminution du financement des caisses et donc de l'Assurance maladie. L'UNSA a toujours revendiqué la compensation intégrale de toutes les exonérations. Cette annonce est donc inacceptable car à notre sens, elle ne favorisera pas l'emploi et aura des conséquences sur le financement de la Sécurité sociale. De plus, la compensation intégrale obligeait l'État

à être vigilant quant aux exonérations qu'il accordait, ces décisions ayant un impact direct sur son propre budget.

La sanctuarisation des modes de financement constitue pour l'UNSA une garantie d'utilisation « fléchée » au service de la protection sociale. Aussi, la baisse continue des cotisations sociales au profit d'un financement par l'impôt nous fait craindre un glissement vers un système dit « Beveridgien » qui aurait des conséquences sans précédents sur notre modèle social et les assurés sociaux.

Pour l'UNSA, ce changement de paradigme du gouvernement serait dangereux pour l'autonomie économique et les fondements même de notre système de protection sociale.

C'est pour ces raisons que l'UNSA a émis dans toutes les caisses de Sécurité sociale un avis défavorable sur ce projet de texte.

*Objectif national de dépenses d'Assurance maladie

La concertation « Grand âge et autonomie » démarre

Lundi 1^{er} octobre, Salle Laroque, Agnès Buzyn, ministre des Solidarité et de la Santé, a lancé le débat et la concertation pour prolonger les avancées et assurer de manière durable la réponse au risque de perte d'autonomie liée à l'âge.

Parmi les invités, Martine Vignau, Secrétaire nationale, a mesuré l'ambition de cette concertation qui devrait aboutir, à la fin du premier trimestre 2019, à la remise de propositions au gouvernement.

La concertation nationale, placée sous le pilotage de Dominique Libault, Président du Haut conseil du financement de la protection sociale, sera organisée autour d'un conseil d'orientation et d'un conseil scientifique.

Dix ateliers (gouvernance et pilotage, panier de soins et reste à charge, nouveaux financements, simplicité des parcours, prévention de la perte d'autonomie, attractivité des métiers, soutien aux aidants, familles et bénévolat, offre de demain, cadre de vie, l'hôpital et la personne âgée), des forums régionaux et des groupes d'expression seront au cœur de la concertation avec l'ensemble des acteurs du Grand Âge.

Une consultation citoyenne est également lancée dans le cadre de la plateforme Make.org. Elle est intitulée « *Comment mieux prendre soin de nos aînés ?* ». Chaque citoyen peut se prononcer sur les propositions faites par d'autres citoyens et proposer à son tour sa propre idée.

L'UNSA sera consultée en bilatérale sur les 10 thématiques énoncées selon un processus scindé en 4 étapes : diagnostic, priorisation des objectifs, identification puis approfondissement des pistes retenues, formalisation et validation des conclusions.

Avec l'ensemble des syndicats présents dans le secteur et l'UNSA Retraités, l'Union portera les valeurs de solidarité et de justice afin de permettre à chacun de vieillir dans la dignité (Cf dossier UNSA Mag 195)

Dossier de presse : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier-participant-grand-age-def.pdf>

Chantier mobilité : l'UNSA Fonction Publique ne cautionnera pas les suppressions de postes

Malgré son opposition aux projets de réorganisation des services publics portés par le gouvernement, l'UNSA Fonction Publique a participé à la réunion sur les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour accompagner les agents concernés par des suppressions de postes.

L'UNSA Fonction publique dénonce les perspectives dissimulées derrière les sujets abordés par le gouvernement. Les projets de reclassement externe ou de plans de départs volontaires massifs vers le privé, liés à des restructurations ne sont pas acceptables. Le service public doit relever du secteur public, les agents publics doivent rester maîtres de leur avenir professionnel.

L'UNSA Fonction publique entend défendre les droits des agents.

L'UNSA Fonction publique considère, qu'en premier lieu, le droit à l'information et à la consultation des agents doit être garanti. Un dialogue social approfondi doit être incontournable quand des projets de réorganisation sont engagés, avec un processus de négociation clairement défini. Un cadrage national doit fixer un socle de droits et de dispositifs de protection et d'accompagnement des agents.

Si le gouvernement maintient ses orientations, pour l'UNSA Fonction Publique, il faudra garantir aux agents un reclassement dans la Fonction publique pour tous avec :

-Un haut niveau d'indemnisation

-Une transparence des indemnités qui devront concerner tous les agents des trois versants de la Fonction publique, quel que soit le lieu d'exercice.

Des dispositifs de formation adaptés devront être instaurés afin de permettre une éventuelle transition professionnelle avec le maintien de la rémunération, y compris des régimes indemnitaires.

Les mobilités fonctionnelles devront être privilégiées et indemnisées.

L'UNSA Fonction publique a toujours combattu les mobilités géographiques forcées. Un véritable accompagnement des agents est nécessaire en cas de mobilité géographique choisie. Il s'agit de prendre en compte la situation professionnelle du conjoint, les besoins de logement, les besoins de garde ou de scolarisation des enfants.

L'indemnité actuelle de départ volontaire (IDV) a été évoquée et interrogée par la DGAFP (Direction générale de l'administration de la Fonction publique). Ce dispositif pourrait être revu. L'UNSA constate, qu'à ce stade, ce dispositif n'est pas adapté.

L'UNSA rappelle qu'un accompagnement en cas de restructuration, de suppression de poste ou de mobilité, ne se limite pas aux aspects matériels ou de formation. La communication et la participation des agents, le rôle et la professionnalisation des services RH, le renforcement des PFRH, la prise en compte de la dimension psychologique du changement subi, sont aussi des éléments importants qui doivent être intégrés à ce chantier.

L'UNSA reçue en audience par le Président du Sénat

Le Président du Sénat, Gérard Larcher, a reçu Luc Bérille, Secrétaire général de l'UNSA, Laurent Escure, Secrétaire national et Florence Dodin, Secrétaire générale adjointe, le 3 octobre dernier. L'occasion d'aborder la situation politique, économique et sociale du pays, les projets de loi en cours de discussion et les réformes à venir.

Luc Bérille a fait part des analyses de l'UNSA sur la situation politique économique et sociale. Les échanges ont principalement porté sur l'assurance-chômage, le projet de loi PACTE, la formation professionnelle, la future réforme des retraites, le plan Santé ou encore le plan de lutte contre la pauvreté...

Plénière de la Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme

La CNCDH (Commission nationale consultative pour les droits de l'Homme) s'est réunie en assemblée plénière le 2 octobre 2018.

L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, secrétaire nationale.

A cette occasion ont été étudiés et adoptés à l'unanimité une déclaration portant sur l'adoption d'un instrument international contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme, un avis sur l'incidence de l'application de la législation relative à la lutte contre le terrorisme sur l'action humanitaire, et un avis sur la déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Dans le cadre de la journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains qui se tiendra le 18 octobre, la CNCDH a adopté une déclaration intitulée « Pour une politique de lutte contre la traite des êtres humains à la hauteur des enjeux ».

A ce titre, la CNCDH exige que les représentants de la société civile (ONG et syndicats) et la CNCDH soient impérativement et activement impliqués dans l'élaboration du prochain plan national 2019 – 2021 de lutte

contre la traite des êtres humains, quelles que soient les formes d'exploitation, et à destination de toutes les victimes, enfants ou adultes, femmes ou hommes.

L'UNSA, au XXIXème congrès national de la FAGE, 1ère organisation étudiante

Dominique Corona, Secrétaire national est intervenu au XXIXème congrès national de la FAGE. Cette intervention fut l'occasion de rappeler les valeurs communes que la FAGE et l'UNSA partagent : réformisme, autonomie, attachement à la construction européenne, laïcité, lutte contre les populismes...

Les congressistes ont élu à la présidence Orlane François, étudiante en licence de management du sport.

Les dix ans de Terra Nova

A l'occasion de ses dix ans, le Think Tank «Terra Nova» a organisé un colloque intitulé « Nos démocraties après dix années de crise, qui s'est tenu à l'Assemblée nationale le 3 octobre dernier. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, Secrétaire nationale.

Introduit par Margrethe Vestager, Commissaire européenne à la concurrence, ce colloque a permis d'aborder les trois thématiques suivantes :

- La démocratie à l'épreuve du populisme,
- Démocratie et capitalisme, une voie européenne ?
- Citoyens, salariés, consommateurs : la crise de défiance.

Rappel : « Bien démarrer son CSE »

Vous êtes déjà élu-e d'un CSE ou vous êtes candidat-e ?

L'UNSA CONSEILS et le CEFU vous proposent une journée pour réussir la mise en place du CSE dans votre entreprise : Fonctionnement, règlement intérieur, gestion des budgets, dévolution des biens, transferts des contrats.

Experts, avocats, élus vous informeront et répondront à vos questions.

Et nous vous réservons aussi quelques surprises...

Le programme définitif avec les intervenants est en cours de finalisation.

Réservez votre journée et inscrivez-vous ([lien inscription](#))

Date : le **20 novembre de 9h30 à 17h30**

Lieu : **Bourse du Travail** 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris (Métro République)

Capacité : 300 personnes

Qui ? **Elu-es et candidat-es au CSE**

Prix : 400 euros TTC (repas compris). Possibilité de financement sur le budget de fonctionnement CE/CSE pour les élu-es.

1 participant payant = 1 participant gratuit

Payant ou gratuit, dans les deux cas, inscrivez-vous !

Participants payants (prise en charge CE ou syndical) : <https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11040&year=2018>

Participants gratuits (toutes les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge) : <https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11041&year=2018>